Cinquante-neuvième année. - N ° 85 A Jeudi 1er et vendredi 2 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2452

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANCY

Jugement d'ouverture

Date : 15 avril 2025.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
930 154 810 RCS Nancy.
FAN & CDOT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : La société a pour objet, directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger :La conception, l'organisation, la mise en œuvre et la commercialisation de séances d'activité de loisirs et de divertissements ludiques et créatifs, activités dédiées aux particuliers et aux professionnels.L'achat et la vente de boissons non alcoolisées et confiseries diverses.La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Adresse : 9, rue Maurice Barres, 54000 Nancy.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 7 avril 2025, désignant liquidateur Maître Eric Bogelmann 53 Avenue Foch 54000 Nancy. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.